Un contact a été fait avec l'organisateur de cette conférence, monsieur Robert Richard, qui est très ouvert à l'idée de tenir parallèlement cette Conférence à Montréal.

. Une lettre adressée à Madame R.- Sullivan a été préparée par Jeanne Beaudry.
Lecture de la lettre.
Adoptée à l'unanimité - Sera finalisée et expédiée cette semaine.

. Ce thème permettrait de rejoindre des milieux encore différents tels:
  . Institut de psychanalyse
  . Départements de philosophie des Universités
  . Société de philosophie de Montréal
  . Départments de littérature des Universités
  . La question du lieu où pourrait se tenir la conférence est discutée.
    Possibilités à explorer:
      -Cegep Bois-de-Boulogne
      -Ecole de psycho-éducation
      - Société de philosophie

. L'idée d'une conférence - discussion avec la présence de deux "discutants" est envisagée.
A explorer: présence de Robert Richard et de Lise Monette.

. A rediscuter: utilisation des média.

6. Incorporation
Le comité décide finalement de reporter l'étude des modifications à apporter aux Statuts et Réglements, telles que demandées par le gouvernement, à la réunion où sera planifiée l'Assemblée générale.

7. Problème posé par le terme "psychothérapeute"?
Ce problème a été posé à Robert Pelletier par Richard Arpin, membre de l'APPQ, lors d'un appel téléphonique:

La Corporation des psycholoques, en accord avec les autres corporations concernées, veut en arriver à réglementer le titre (et l'acte?) de psychothérapeute, et ce de façon à inclure les Corporations seulement. Or notre Association,

en incluant des gens ne faisant pas partie de Corporations mais d'Associations (ergothérapeutes, psycho-éducateurs) entre-t-elle en conflit avec cette démarche des Corporations?

Discussion: l'Association ne vise nullement à faire une lutte quant au titre de psychothérapeute, et ne veut que favoriser un regroupement. Si un jour une telle règlementation prenait forme, l'Association n'aura qu'à respecter cette règlementation. Compte-tenu des critères déjà inclus par l'Association, un tel ajustement ne devrait pas poser de problème.

Cette discussion amène le Comité à décider de prêter une attention particulière face aux Corporations pour préciser le but de notre Association en tant que regroupement de différents professionnels d'une orientation donnée (psychanalytique), dont les visées ne sont pas de former une Corporation à titre réservé. D'informer également les Corporations de l'existence de critères bien précis pour adhérer à l'Association.

10. Varia

A) Lecture du communiqué de presse préparé par Michèle Caron. Décision d'inclure dans le texte la définition des objectifs tels qu'ils le sont dans les statuts. Sera finalisé par Michèle Caron pour la prochaine réunion.

Publication: chacun des membres du Comité prend en charge de contacter deux Corporations ou Associations afin de situer les conditions de publication dans le journal des dites Corporations ou Associations.

B) Prochain bulletin:
Informer les membres des raison du retard de l'accréditation officielle.
Et de l'impossibilité d'émettre des reçus d'impôt d'ici là.

11. Prochaine réunion: lundi, 13 janvier, 7:30 hres.

Par: Jeanne Beaudry